



Licenciement abusif pour mesentente

Par ovny, le 09/04/2009 à 12:54

Bonjour,

je suis actuellement en mise a pied conservatoire (sans salaire donc) avec menace de licenciement a la cle pour avoir refuse de travailler sous l'autorite de mon nouveau chef de service, qui m'a fait cocu en 1998 ("devant" des collegues) et s'est a ce point mal comporte que ma conjointe en a fait une tentative de suicide, j'ai du la faire hospitaliser. Ma conjointe travaille aussi dans mon entreprise. Mon couple n'a pas resiste, nous nous sommes quittes quelques mois après.

Visiblement mon PDG veut se débarasser de moi (la victime) et proteger le coupable. Ou se proteger aussi ?...

j'ai alerte mes delegues et l'inspecteur du Travail.j'ai soumis mon probleme a un avocat de ma region mais je ne l'ai pas encore saisi de l'affaire, j'attends un peu de voir comment ca evolue.

Pensez vous que je sois dans mon bon droit de refuser tout contact avec cette personne et toute subordination ?

la menace de mon PDG a elle une chance d'aboutir ?

comment puis je contre-attaquer et ramener mon PDG "a la raison" ?...